

CIRCULAIRE AU CLERGE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

31 Mai 1861.

Monsieur,

En lisant la lettre pastorale, que je vous envoie ci-jointe, vous remarquerez que la question des élections y est traitée uniquement au point de vue religieux. La religion seule peut mettre un frein aux passions humaines; et ce n'est aussi que par son moyen que nous pouvons espérer d'arrêter le cours des désordres que nous voulons combattre.

Vous voudrez donc bien vous en tenir à ce point de vue, dans les développements que vous aurez à donner à cette lettre, et dans les explications que vous jugerez à propos d'y joindre, afin qu'elle soit bien comprise de votre peuple. C'est ainsi qu'elle pourra faire une impression salutaire, et que, avec l'aide de Dieu, elle produira les heureux effets que nous en attendons.

N'oubliez pas de faire remarquer à vos fidèles que les principes énoncés dans cette lettre pastorale s'appliquent à toutes les élections populaires: afin qu'elle puisse vous aider à empêcher les querelles, et les autres excès, auxquels on se porte malheureusement assez souvent, dans nos paroisses, à l'occasion des élections des Conseillers Municipaux, des Commissaires d'écoles, etc.

A propos d'élection, je crois devoir vous recommander un excellent livre qui vient d'être publié à Montréal, sous le titre de *Conseiller du Peuple*. Ce livre peut rendre de grands services à notre bon peuple, dans les circonstances présentes. Je voudrais donc, pour cette raison, qu'il fût dans toutes nos bibliothèques paroissiales, et, s'il était possible, entre les mains de tous nos braves cultivateurs, pour qui il a principalement été écrit.

Je joins aussi à la présente la copie d'une Circulaire que le St. Père vient de faire adresser aux Evêques, pour leur recommander de veiller avec soin à ce que le vin dont on se sert au Saint Sacrifice de la Messe soit bien pur.

Pour me conformer aux intentions de Sa Sainteté, je m'empresse de vous informer que vous trouverez chez M. J. T. Brousséau, J. & O. Crémazie, T. H. Hardy, et C. P. Pelletier, du vin dont la pureté est suffisamment garantie. C'est donc chez l'un de ces marchands que vous devez prendre à l'avenir votre vin de messe, tant que vous n'en connaîtrez pas d'autres qui puissent donner les mêmes sûretés.